



Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le 28 JAN. 2025
ID : 085-200061265-20250123-2025_1_16-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 21

DELIBERATION
DL CIAS 2025-1-16

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : 27 JAN. 2025
- la publication le : 28 JAN. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 23 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 16 janvier, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Béatrice BESSONNET, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, François COURTIN, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Nelly HERROU, Christine ROBRIQUET.

Pouvoirs : François BLANCHET à André COQUELIN, Céline DELOMME à Muriel HABERT, Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Béatrice BESSONNET.

Catherine GALAND est désignée secrétaire de séance.

Approbation des tarifs 2025 du SAAD
du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

En application de l'article R.123-20 du code de l'action sociale et des familles, il convient de fixer les tarifs horaires 2025 des interventions du SAAD du Pays de Saint Gilles Croix de Vie au sein de la Résidence Les Primevères.

Conformément à l'arrêté du 19 décembre 2024, les prix des prestations de services d'aide et d'accompagnement à domicile mentionnés à l'article L. 347-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ne peuvent augmenter de plus de 3,84 % en 2025. Il est donc proposé d'appliquer cette augmentation de 3.84% aux tarifs du SAAD du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, pour 2025.

Interventions tâches domestiques	Tarifs Horaires 2024	Tarifs Horaires 2025
Tarif régulier (1h minimum)	24,40 €	25,34 €
Dimanche et jours fériés	27 €	28,04 €
Interventions assistance à la personne	Tarifs Horaires 2024	Tarifs Horaires 2025
Tarif régulier (1h minimum)	24,40 €	25,34 €
Dimanche et jours fériés	27 €	28,04 €
Interventions modulées assistance à la personne et tâches domestiques	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Tarif 1/2 h	12,20 €	12,67 €
Dimanche et jours fériés	13,50 €	14,02 €
Tarif 1/4h	6,10 €	6,33 €
Dimanche et jours fériés	6.75 €	7 €

Le Conseil d'Administration,
 Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-12 et suivants, et R.123-20,

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le BP 2025 du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Considérant l'arrêté du 19 décembre 2024 relatif aux prix des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile de certains services autonomie à domicile

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les montants des interventions tarifées pour les activités liées au SAAD du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, applicables à compter du 1^{er} janvier 2025, tel qu'ils figurent au rapport et en annexe à la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 27 janvier 2025,
 Le Vice-Président du CIAS

Jean SOYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.